

Checklist anti-incendie pour les camions

Afin de prévenir les risques d'incendie sur les véhicules, l'IRU a élaboré un aide-mémoire sur les contrôles périodiques à intégrer dans les activités d'entretien des compagnies de transport.

Un contrôle régulier des véhicules peut garantir une détection précoce des anomalies et des problèmes du véhicule susceptibles d'occasionner un incendie.

RESPONSABILITES DU CONDUCTEUR



1/ AVANT DE PRENDRE LA ROUTE, le conducteur doit impérativement contrôler :

- La pression des pneus (contrôle visuel quotidien - test des pneus hebdomadaire).
 - ↪ Veiller notamment à ce que les pneus jumelés ne se touchent pas.

- Qu'il n'y ait pas de fuite d'huile ou de liquide (contrôle visuel du sol).
 - ↪ Veiller à ce qu'il n'y ait pas de fuite d'huile par le pot d'échappement et pas trop de fumée bleue (consommation d'huile du turbocompresseur).
- Que les systèmes de préchauffage (moteur et habitacle) fonctionnent correctement.
- Qu'il n'y ait pas de débris dans le système d'échappement.



3/ ARRIVE A DESTINATION, le conducteur doit impérativement :

- Informer le personnel technique et / ou le conducteur suivant de tout dysfonctionnement.
- Remettre un exemplaire du rapport d'activité quotidien au personnel technique ou au gestionnaire de flotte.

- Contrôler visuellement le compartiment moteur du véhicule et les équipements environnants et signaler tout problème au personnel technique.
- Vider les cendriers.



2/ EN COURS DE ROUTE, le conducteur doit impérativement :

- Vérifier la jauge de température du liquide de refroidissement.

- Vérifier le système de surveillance de la pression des pneus (TPM) pour autant que le véhicule en soit équipé.
- Eviter toute surchauffe.
 - ↪ Arrêter le véhicule en cas de surchauffe du moteur, des freins ou du ralentisseur / ou en cas d'odeurs ou de fumées suspectes.
- Parquer dans un endroit sûr et propre.
- Eviter la surcharge, qui fait augmenter toutes les températures !
- Consigner tout dysfonctionnement dans le rapport d'activité quotidien, avec le kilométrage et l'heure.
- Vérifier que le voyant "ABS" ne s'allume pas.
- Vérifier que le ralentisseur (hydraulique ou électrique) fonctionne correctement.



4/ AU RETOUR DU CAMION

Garer le véhicule et éteindre la batterie principale (lorsque cela est possible). Ceci déconnecte les batteries de l'alternateur, éliminant ainsi un risque d'incendie dû à une défaillance électrique interne.

RESPONSABILITES DU PERSONNEL D'ENTRETIEN DES VEHICULES



Le technicien responsable de l'entretien du véhicule doit impérativement contrôler régulièrement que :

- Le câble B+ de l'alternateur (alimentation directe de la batterie) et le câble B+ du démarreur sont correctement branchés.
- Les câbles ne sont pas détendus ou débranchés et qu'ils évitent tout contact avec le sol.
- Aucun liquide (carburant, fluide de direction assistée, huile pour moteur, moyeux et boîte à vitesse) n'entre en contact avec une surface chaude.
 - ↪ Il est essentiel de réparer immédiatement toute fuite afin de minimiser les contacts à haute température et risques d'incendie qui en découlent. Tous les tuyaux, boîtiers, accouplements, embouts et filtres doivent être contrôlés avec soin. Nettoyer le moteur, la transmission et l'intérieur du compartiment moteur pour s'assurer qu'il n'y ait pas de liquide inflammable
- Il n'y ait pas de fuite d'huile au pivot de la soupape de décharge du turbocompresseur.
 - ↪ La surface du turbocompresseur est très chaude et, en cas de défaillance interne, celui-ci peut devenir une source d'ignition.
- Il n'y ait pas de fuite dans les capteurs
 - ↪ Comme ils sont alimentés par des liquides sous pression, les capteurs peuvent devenir source de matière combustible.
- Les niveaux : liquide de refroidissement, huile (contrôle hebdomadaire) sont corrects.
- Il n'y ait ni carburant ni huile sur les matériaux isolants à l'intérieur du compartiment du moteur.

RESPONSABILITES DU PERSONNEL D'ENTRETIEN DES VEHICULES



Le technicien responsable de l'entretien du véhicule doit impérativement contrôler régulièrement que :

- Il n'y ait pas de fuite dans les conduits d'essence.
- Les systèmes de préchauffage fonctionnent correctement (moteur et habitacle).
- Le ralenti (gaz d'échappement, hydraulique ou électrique) fonctionne correctement et que tous les équipements annexes soient sans défaut (valves ou conduits cassés, fuites).
- Le système d'échappement soit hermétique/isolé.
- Le niveau de lubrifiant dans les moyeux soit suffisant.
 - ✦ Pour éviter une température d'exploitation trop élevée.
- Que l'état des freins à disque et des fixations à coulisse soit satisfaisant.
- Le ou les extincteurs soi(en)t bien à bord du véhicule et fonctionne(nt) correctement.

MESURES A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE / D'ACCIDENT / D'URGENCE



1/ (Essayer de) garer le véhicule dans une zone sûre.



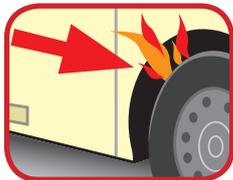
2/ Serrer le frein à main.



3/ Dire à l'équipage de se tenir à bonne distance du véhicule.



4/ Stopper le moteur / isoler la batterie en activant l'interrupteur général quand c'est possible. Couper la climatisation / le chauffage.



5/ Identifier la source du feu.



6/ Informer les services d'urgence appropriés en leur donnant autant d'informations que possible sur l'incident ou l'accident et le nombre de personnes concernées.



7/ S'il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour maîtriser les feux / **NE PAS OUVRIR LE COMPARTIMENT DU MOTEUR S'IL EST EN FEU.**



8/ Endosser le gilet réfléchissant et disposer correctement au sol les panneaux d'avertissement / Sécuriser la zone de l'incident.



9/ S'assurer que l'équipage est en sécurité, à bonne distance du véhicule.



10/ S'écarter de la zone de l'accident ou de la situation d'urgence, conseiller aux autres personnes de s'écarter et suivre les conseils des services d'urgence.



11/ Signaler l'incident aux responsables de l'entreprise.